

Mise à jour du 19 mars – Surveillons de près la situation du coronavirus (COVID-19)

Depuis jeudi dernier, le Québec fait face à une situation sans précédent. Jusqu'à présent, toutes les ressources sont mobilisées pour tenter d'aplanir la courbe de propagation. La santé publique était et demeure le principal vecteur d'actions des instances gouvernementales provinciale et fédérale.

Cela étant, les mesures et directives mises de l'avant pour contrer la propagation de la COVID-19 impactent durement l'industrie touristique et ainsi, nous comprenons que vous ayez beaucoup de questionnements et de préoccupations face à la situation qui a cours. En ce sens, vous êtes nombreux à communiquer avec nous pour savoir quels sont les moyens financiers qui seront mis en place pour vous soutenir.

Voici donc ce que nous pouvons vous transmettre comme information :

L'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de concert avec les Associations touristiques régionales (ATR) et sectorielles (ATS), a mis en place une plateforme qui vise à présenter des informations les plus pertinentes et les plus à jour pour les entrepreneurs et les gestionnaires de l'industrie touristique. Nous vous invitons à la consulter : <https://alliancetouristique.com/covid19/>

Ainsi, hier matin, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures visant à soutenir les entreprises canadiennes. Parmi celles-ci :

- Offrir aux petites entreprises admissibles une subvention salariale équivalant à 10 % des salaires pendant les 90 prochains jours, et ce, jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.
- Autoriser toutes les entreprises à reporter, après le 31 août 2020, le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu exigible entre aujourd'hui et septembre 2020. Cette mesure de soutien s'appliquera aux soldes d'impôt dus ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il n'y aura aucun intérêt ni aucune pénalité sur ces montants pendant cette période.
- Augmenter le crédit à la disposition des petites, moyennes et grandes entreprises canadiennes. Le nouveau Programme de crédit aux entreprises fournira, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et Développement Canada, plus de 10 milliards de dollars en soutien additionnel aux

entreprises qui ont besoin de liquidités. Le gouvernement est également prêt à injecter plus de capitaux par l'entremise de ces sociétés financières d'État.

Comme vous avez pu lire dans le message qui vous a été transmis le 16 mars, en concertation avec nos différents partenaires, dont l'Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ), nous sommes présentement à mesurer les impacts de la COVID-19 sur l'industrie touristique de Québec.

En ce sens, nous vous recommandons fortement de bien documenter les pertes économiques qui sont reliées à la COVID-19 que l'on pense à la diminution de la fréquentation de votre établissement par rapport à ce que vous observez habituellement à cette période de l'année. Le tout de manière à nous aider à réagir rapidement auprès des instances provinciales et/ou fédérales si on nous en faisait la demande.

Notre industrie a fait face à de nombreuses tempêtes dans le passé et c'est pourquoi nous sommes convaincus qu'elle saura une fois de plus se relever. En terminant, nous voulons vous remercier de votre résilience à naviguer dans cette situation et de votre précieuse collaboration. Vous êtes nos yeux et nos oreilles sur le terrain.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

Benoît Pigeon,
Directeur